

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

# Mathieu La Cour

## GAZETTE DE LIEGE.

### ANGLETERRE.

**Londres, le 15 octobre.** — Une lettre de l'agent de Lloyd à Gènes, en date du 3 octobre, porte ce qui suit : « Des avis d'Ancone, du 23 du mois dernier, annoncent que ce port était bloqué par quatre vaisseaux armés de Tripoli, qui croisaient devant son entrée. »

### FRANCE.

**Paris, le 18 octobre.** — Le roi a reçu en audience particulière M. Huskisson, président du bureau du commerce d'Angleterre. Cette audience s'est prolongée pendant une heure trois quarts.

— On écrit de St.-Jean-de-Luz, le 3 octobre :  
L'on faisait, à Saint-Jean-de-Luz, de temps immémorial, les inhumations dans l'église. Un particulier, né dans cette ville, qu'il n'habite pas depuis un demi-siècle, y a fait construire, à ses frais, un très beau cimetière, en forme de croix latine, avec un oratoire. Ce don, qui aurait dû être apprécié, contrariait les affections de plusieurs personnes, les commodités de quelques autres, enfin l'empire que la routine et l'habitude exercent sur la plupart des hommes; mais les ordres de M. le préfet et ceux de M. l'évêque ont enfin triomphé. Le cimetière a été béni. C'est par le concours des autorités civile et ecclésiastique, par la parole, par la douceur évangélique que l'on a éclairé, persuadé, que l'usage pernicieux, défendu par les canons et la loi, d'enterrer dans le temple du Seigneur, a été aboli dans cette ville frontière. Ainsi la raison a vaincu le préjugé, et les instructions pastorales, la superstition.

(J. des Débats.)

— On écrit de Gibraltar que plusieurs navires colombiens armés en course qui étaient depuis quelque temps dans ce port, en sont sortis précipitamment, sans doute pour aller à la rencontre de l'expédition partie du Ferrol.

— M. le prince de Talleyrand est à Genève depuis quelques jours. Il doit se rendre ensuite en Italie.

— Nous empruntons au *Mémorial bordelais* une anecdote qui peint très bien les mœurs espagnoles. Le 6 de ce mois, dit cette feuille, on a pendu un jeune homme qui, au moment de son exécution, a crié *vive Mina*, et dit au peuple qu'il existait plus d'un Mina en Espagne, ensuite il a refusé de se confesser au pied de l'échafaud et de baiser le crucifix; si cette conduite a outragé le public, il a été plus scandalisé encore de voir que le moine qui assistait ce condamné l'ait frappé avec l'image de la Divinité, par le motif qu'il refusait d'embrasser le Christ.

— Le *Mémorial bordelais* annonce dans sa correspondance d'Espagne, qu'on s'y occupe de l'état actuel du clergé: il paraît, dit cette feuille, qu'on cherche à réduire son autorité, ses biens et ses immenses revenus. On dit aussi quelque chose des biens nationaux vendus sous les cortès, mais sur tous ces points on ne s'explique pas encore.

*Cours de la bourse du 18 octobre.* Rentes. 5 p. 070, jouissance, du 22 mars 1825, 99 fr. 80 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 99 fr. 85 c. — 3 p. 070, jouiss. du 22 juin, 71 fr. 75. — Act. de la banque, 0000 00. — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 50 3/4. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 99 fr. 90 c. Trois pour cent. A 3 heures 71 fr. 80 c.

### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Canaris, après l'expédition contre le port d'Alexandrie, a rejoint ses compagnons, et s'est retiré sur Egine, où sont réfugiés la plupart des Ipsariotes. Il dément le bruit accrédité par la gazette d'Hydra qu'un brick de guerre français avait tiré sur son canot.

(Etoile.)

**Tine, le 12 août.** — Le général Roche a organisé un corps de 2,000 hommes de troupes réglées, destinées uniquement à la défense de Napolide Romanie, dans un cas de détresse.

Cette nouvelle est en contradiction avec les avis venus de Purpura, qui annoncent que le général Roche s'était embarqué pour Smyrne.

Une expédition, forte d'environ un millier d'hommes, est partie de Morée pour l'île de Crète. Elle va se joindre aux Candiotes déjà révoltés, et soulever, s'il est possible, tous les Sphacéiotes contre la domination ottomane.

Le commodore Hamilton a remis, dit-on, au fameux brûlotier Constantin Canaris, une épée et deux épaulettes d'or, avec l'autorisation de les porter.

On assure que les habitans de la Péninsule persistent à ne vouloir pas, comme les insulaires, se donner aux Anglais. On avait déjà dit qu'il y avait eu à ce sujet des explications très vives entre les Grecs des îles et ceux de la Morée.

— Les nouvelles suivantes, datées du 24 septembre, nous parviennent par une voie sûre :

Le colonel Fabvier a marché sur Tripolitza avec 400 hommes du régiment régulier; il devait y trouver réunis 2,000 hommes sous les ordres de Londres, faire sa jonction avec eux et attaquer

5 à 600 Arabes qu'Ibrahim-pacha avait laissés dans cette place. Mais au lieu de 2000 hommes il n'en a trouvé que 60 à 80, ce qui l'a empêché d'exécuter son projet.

» Ibrahim-pacha a marché sur le Maïna en ravageant tout le pays, et a pris les villes de Misitra et Maratonisi.

» Les Grecs se fortifient dans Hydra. Les Spezziotes font sortir de leur île les femmes et les enfans.

» Le siège de Missolonghi continue; les assiégés le soutiennent avec un grand courage. On espère que cette ville ne succombera pas; les Grecs font des sorties avec succès.

» Quelques centaines de Candiotes se rassemblent pour retourner dans leur île et pour appuyer l'insurrection. Malheureusement la bonne harmonie n'est point rétablie entre les chefs grecs; les dissensions et les intrigues continuent et les partis s'accusent réciproquement des manœuvres qui perpétuent la mésintelligence. Cette mésintelligence s'est manifestée également entre Maurocordato et le général Roche, agent du comité grec.

» L'escadre américaine a été fêtée par les Grecs, elle est repartie et a laissé une corvette pour protéger son commerce contre la piraterie.»

(Courrier français.)

### PAYS-BAS.

**La Haye, le 18 octobre.** — La première chambre des états-généraux s'est réunie aujourd'hui après-midi.

2<sup>e</sup> CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX. — *Séance du 18 octobre.*

La séance est ouverte à onze heures, sous la présidence de M. Nicolaï.

Le président procède aussitôt à la formation des quatre commissions, chargées de vérifier les pouvoirs des membres réélus ou nouvellement choisis.

Ces différentes commissions s'étant retirées pour remplir cette tâche, elles rentrent successivement dans la salle, et font par l'organe de leurs présidents, un rapport de leur travail; en conséquence tous les membres sont admis. (MM. Angillis et Hora Sicama sont les seuls membres réélus qui soient absens.)

L'assemblée est invitée à procéder à la formation d'une liste de trois candidats, pour être présentés à S. M., afin qu'elle nomme le président pour la session qui vient de s'ouvrir.

On compte 79 membres présens. Ainsi la majorité absolue est de 40 voix. Au premier tour de scrutin M. Sandberg ayant obtenu 56 voix, est proclamé *premier candidat*. Au second tour de scrutin, M. Van der Goes en obtient 53; il est proclamé *second candidat*. Et finalement, M. Nicolaï en ayant obtenu 69, est proclamé *troisième candidat*.

Le président nomme une commission de huit membres pour présenter cette triple liste à S. M. Elle est composée de MM. Metelerskamp, van Nagel, de Borchgrave, Boddaert, de Mélotte d'Envoz, de la Faille d'Huyse et de Suchtelen tot den Haere. La séance est levée sans ajournement fixe.

**Bruxelles, le 20 octobre.** — Tout le mobilier et les objets composant le dépôt royal de géologie et de minéralogie nationale supprimé, ont été chargés, il y a deux jours, sur des voitures, en destination pour les universités de Liège et Leyde, ainsi que pour La Haye.

La regence a pris définitivement possession du ci-devant hôtel des finances, où ce dépôt était établi.

### LIÈGE, LE 21 OCTOBRE.

Le gouvernement a manifesté le désir, qui non seulement pour les travaux qui concernent directement l'état, mais aussi pour ceux qui ont trait aux intérêts des provinces et des communes, et autres pour lesquels il est accordé des subsides par l'état, il soit exclusivement employé des matériaux indigènes, et que l'on ne fasse usage de matériaux étrangers que pour autant qu'il soit constaté qu'il n'y en aurait pas suffisamment d'autres.

(Journal de Bruxelles.)

— Aujourd'hui vers sept heures du matin, on a trouvé au pied d'un petit autel de l'église cathédrale de St. Paul, un enfant mâle, nouveau-né, enveloppé d'une jupe de moelton, de morceaux de drap et de toile et dont l'existence paraissait être en danger. Il a été transporté à l'hospice de la maternité et jouit maintenant d'une santé parfaite.

— L'administration des postes vient d'ordonner que les lettres et paquets qui seront confiés aux bureaux dans les provinces, seront munis au dos d'un timbre qui indiquera la date du départ, comme cela se pratique depuis long-tems en Angleterre, différens états d'Europe et même à Anvers depuis quelques années. On ne peut que louer cette mesure.

— Nous sommes informés que M. Massart second chef d'orchestre à notre théâtre vient de donner sa démission.  
M. Massart occupait cette place depuis trois ans.

— On apprend de Trieste, le 8 octobre. De nombreuses lettres de Corfou et d'autres îles Ioniennes contiennent la nouvelle de la mort d'Ibrahim-pacha. Elles ajoutent que les Egyptiens et les Turcs qui sont à Navarin, se trouvent en pleine révolte, et demandent à retourner dans leurs foyers. L'intérieur de la Morée est entièrement délivré d'ennemis, ce qui cause aux Grecs une allégresse inexprimable. Notre gazette s'exprime sur ces événements comme suit :

*Trieste, le 5 octobre.* — Des rapports de marins et des lettres des îles Ioniennes nous apportent une foule de nouvelles : Ibrahim aurait abandonné Tripolitza, après y avoir mis le feu, pour se concentrer à Navarin. Suivant d'autres, il aurait été tué d'un coup de feu par suite d'une dispute avec le pacha de Candie. On dit que les Grecs ont cédé l'île de Poro, vis-à-vis Hydra, aux Américains, qui veulent en faire une forteresse. On ajoute qu'une nombreuse escadre anglaise a été vue près de Malte, faisant voile vers la Morée. Enfin on dit que les Grecs ont coulé bas un brigantin autrichien, capitaine Sirovich, après avoir tué ou pris l'équipage. En général, on parle de captures nombreuses faites par les Grecs, entr'autres d'un brick français, que l'équipage avait abandonné dans les eaux de Mitylène, et sur le pont duquel on découvrit des traces de sang. Le tems doit démontrer la vérité ou la fausseté de toutes ces nouvelles. Il se confirme de plus en plus que la peste règne à Modon.

— Le 17, à trois heures de l'après-midi, un homme a été trouvé noyé dans un ruisseau, près du moulin d'Embas, canton de Saint-Hubert (grand-duché). On a trouvé sur lui un congé définitif, délivré le 10 mars dernier à Namur, constatant qu'il se nomme Gailly George-Joseph, né à Andennes le 9 mai 1798. D'après la visite de son cadavre et les renseignements obtenus, il paraît que cet homme, atteint d'aliénation d'esprit, s'est noyé volontairement.

STATISTIQUE. — Progrès de la richesse en Angleterre  
(Voir notre N<sup>o</sup> 248.)

Pour résoudre cette grande et importante question : le progrès de la richesse en Angleterre à quelles classes a-t-il profité ? Il semble d'abord qu'il faudrait un inventaire de toutes les fortunes : et encore cet inventaire, d'exécution impossible, ne pourrait servir que pour le moment où il aurait été fait. Mais à des données statistiques exactes, on peut substituer des aperçus et des indices : pour juger de l'état général d'une nation, il n'est pas besoin d'une précision plus grande. La distribution de la dette publique nous fournit un premier renseignement.

D'après un état présenté au parlement, il paraît qu'en 1823 le nombre des propriétaires de la dette publique s'élevait à 288,473, classés de la manière suivante :

Jusqu'à 10 livres sterling de rente.	92,223.
De 10 à 20 l. sterl.	42,083.
De 20 à 100 l. sterl.	101,274.
De 100 à 200 l. sterl.	26,410.
De 200 à 400 l. sterl.	15,604.
De 400 à 600.	5,170.
De 600 à 1000.	3,260.
De 1000 à 2000.	1,741.
De 2000 à 4000.	490.
Au-dessus de 4000.	218.

Ce tableau nous montre que la plus grande partie de la dette est entre les mains de la classe moyenne, et que par conséquent la richesse s'est divisée avec égalité. L'accroissement de la classe moyenne a marché de front avec le progrès de la richesse, dont le plus heureux effet est d'augmenter le nombre des individus indépendants et délivrés de l'obligation du travail corporel. Les taxes, nommées *assessed taxes*, par les lumières qu'elles nous donnent sur les consommations, nous conduisent aux mêmes résultats. Le nombre des personnes entretenant un cheval pour leur plaisir est de 148,788; 23,493 en entretiennent deux; 15,704 de 3 à 8; 1,168 en entretiennent plus de 8; 40,218 personnes ont à leur service un domestique mâle; 6,761 en ont deux; 4,652 de deux à cinq exclusivement; 1,596 de cinq à huit exclusivement; 618 en salarient plus de dix. Il y a 735,110 maisons au-dessous de 10 fenêtres; 178,334 de 10 à 20; 36,485 de 20 à 30; 10673 de 30 à 40; 6,326 de 40 à 60; 2,640 de 60 à 100, au-dessus de 100, 940. De 1804 à 1823, le nombre des voitures de luxe à 4 roues a doublé : de 13,250, il s'est élevé à 26,799; le nombre des voitures à deux roues, dans le même espace de temps, a augmenté de 125 pour 100 (de 20,145 à 46,856.)

Pour se convaincre de l'état de prospérité des classes moyennes, il ne faut que parcourir les campagnes, visiter les boutiques, examiner les ateliers et les magasins. Partout se montre l'aisance, la vie devient plus facile et plus agréable; les maisons sont plus ornées, plus commodes. Ces objets de luxe que les Anglais nomment d'une expression si heureuse *comforts*, comme pour montrer qu'ils ne sont pas le partage d'un petit nombre de riches, sont généralement répandus. Malgré l'accroissement des dépenses chez les commerçans, le nombre des banqueroutes diminue proportionnellement; depuis trenteans le nombre des commerçans a triplé à Londres, les affaires se sont étendues dans une proportion décuple; les banqueroutes n'ont pas suivi la même progression, comme le prouve le tableau suivant :

Nombre moyen des banqueroutes pendant les années.	1791, 2, 3,	816.
	1801, 2, 3,	1168.
	1811, 12, 15,	2223.
	1821, 22, 23,	1134.

La condition des classes inférieures s'est améliorée comme celle des classes moyennes. Au commencement du règne de Georges III, le pain de seigle, d'orge ou d'avoine formait le principal aliment de la population laborieuse. En 1764 la quantité d'orge produite en Angleterre était égale à la production du froment; aujourd'hui il y a entre l'orge et le froment un rapport de 1 à 3, et cependant une plus grande quantité proportionnellement d'orge est convertie en drèche. Le peuple se nourrit maintenant de pain de froment, même dans les comtés les plus éloignées de la capitale, comme ceux de Cornouailles, de Lancastre, et le pays de Galles.

De 1764 à 1824, la population a augmenté de 78 p. 100, la consommation de la viande de boucherie de 115 p. 100, ce qui témoigne d'un accroissement de consommation dans les classes inférieures. Le poids des bestiaux a augmenté, comme le nombre des bêtes tuées. En 1732 le prix moyen d'une bête à corne était de 370 livres; en 1794, de 462; aujourd'hui des renseignements auxquels on peut ajouter foi le portent à 800 l. Le poids moyen des moutons a suivi la même progression; en 1732, 28 l.; en 1794, 35 l.; en 1824, 80 l.

La consommation du porc frais, du porc salé, du beurre et du fromage a augmenté dans une proportion égale. La consommation du thé et du sucre a doublé, tandis que le nombre des consommateurs ne s'est accru que de moitié. Une amélioration pareille se montre dans le logement, le mobilier, et les vêtements des classes pauvres. L'ancienne insouciance a fait place à la propreté; dans les quarante dernières années la consommation du savon s'est élevée de 35 à 95 millions de livres.

Tels sont les résultats de l'industrie : puissance pour la nation, bien-être et indépendance pour les individus. Il y a loin de la population anglaise au dix-neuvième siècle, ennoblie par ce sentiment de dignité personnelle que donnent l'aisance et le travail libre, à la population du moyen âge, abrutie par la misère et la dépendance; il y aura loin encore, si notre civilisation poursuit sa marche, de la race humaine dans un siècle aux hommes d'aujourd'hui. L'influence du progrès de la richesse sur l'état social et l'ordre politique dépassent pour ainsi dire toute prévoyance.

Nous n'aurons plus, il est vrai, les romantiques aventures des chevaliers, ni les subtiles discussions de la théologie scholastique; nous n'élèverons plus au-dessus de toutes les vertus sociales ni les grâces d'un courtisan ni la brillante et funeste impétuosité du soldat volant au carnage; mais quel est l'homme de bon sens, qui, devant le spectacle de la prospérité industrielle de l'Angleterre, à la vue des destinées qui se préparent pour l'Europe, préfère aux merveilleux triomphes des sciences et des arts, à l'agrandissement intellectuel de l'espèce humaine, à la perfection tout-à-la-fois morale et industrielle du monde, un combat de Paladins, une dispute sur la grâce, ou une assemblée de beaux joueurs qui sachent danser, perdre, faire des madrigaux et servir un maître avec une aisance et un naturel charmans. *Van M.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Le 6<sup>me</sup> volume de *la cours de droit civil français* de M. Toullier a été récemment publié à Naples en italien. Les cinq premiers sont déjà autorisés devant les tribunaux napolitains qui ont conservé, comme on sait, la presque totalité du code civil français.

On lit dans un *essai sur l'histoire civile du Paraguay* écrit en espagnol et imprimé à Buenos-Ayres, des détails peu connus jusqu'à ce jour sur l'insurrection qui eut lieu dans l'Amérique espagnole vers la fin du dernier siècle, sous la direction de *Jose Gabriel Tupac-Amari*, cacique de Tungacura, se disant le dernier descendant des Incas. Lorsque ce malheureux chef fut pris par les Espagnols; on le mit à la torture pour le forcer à nommer ces complices : « Il n'existe que deux complices de la révolte, répondit noblement le cacique, au milieu des tourmens, moi et vous qui m'interrogez; vous, en continuant vos brigandages et vos exactions sur le peuple; moi, en essayant de les arrêter. »

*Terres assignées à l'instruction publique aux Etats Unis.* — Les terres du domaine public dans les Etats Unis sont divisées en *township's* ou communes, chacune de six milles carrés. Chaque *township* est divisée en sections, au nombre de 36, d'un mille carré ou de 640 acres : une de ces sections est toujours mise en réserve pour les écoles. D'après la statistique de Seyffarth, il y a 7,900,000 acres destinées à ce but dans les nouveaux états et territoires à l'est de Mississippi, et il y en aura 6,600,000 dans ceux qui sont situés à l'ouest : total, *quatorze millions cinq cent mille acres de terre réservées pour l'instruction publique*; ce qui à deux dollars l'arpent, fait 29 millions de dollars, ou 145 millions de francs. (*Nouvelles annales des Voyages*, numéro de septembre.)

On parle comme d'un chef-d'œuvre d'un tableau que M. Horace Vernet vient de terminer, c'est le *Mazeppa* de Byron. Voici la description de ce tableau d'après une feuille de Paris : Les steppes immenses de l'Ukraine, un ciel terrible dans le lointain, à gauche un petit bois de sapins dont le feuillage se découpe sur des nuages orangés; du côté opposé des roseaux et un étang; et sur le premier plan, un vieux sapin mutilé. Voilà le lieu de la scène. Le cheval sauvage sur lequel est lié Mazeppa vient de tomber au milieu de ces déserts, il va périr, l'écume découle de sa bouche. Mazeppa est étendu sur le côté, la jambe droite repliée sous lui, et la gauche reposant sur le flanc du cheval, retenue par les noeuds redoublés d'une corde attachée à la sangle de l'animal.

Sa chevelure en désordre laisse à découvert son front meurtri d'où découle une sueur froide. Des chevaux sauvages se pressent autour de leur compagnon expirant. Au-dessus de leur tête, voltige un corbeau affamé qui semble attendre sa proie. Ses lugubres croassements saluent l'arrivée du jeune page près d'expirer sur cette terre sauvage où il doit un jour commander en maître. Quelques-uns de ces chevaux, *enfants du désert*, ont un aspect sauvage et un caractère d'indomptable férocité qui prouve que ce n'est point par ignorance que M. H. Vernet s'est plu à réunir, sur ceux des premiers plans, tous les traits du beau idéal. Enfin lord Byron a trouvé un interprète digne de lui, et le génie du peintre s'est élevé à la hauteur du génie du poète; ce dernier mot complète l'éloge.

La première représentation de *don Sanche*, ou le *Château d'Artois*, opéra en un acte; paroles de MM. Théaulon et de Rancé, musique du jeune Franz Liszt, âgé de 13 ans, a réuni le 17 de ce mois à l'Opéra. La musique de cette bluette était l'unique objet de la curiosité générale. L'ouverture offre plusieurs motifs heureux, l'air du magicien et surtout deux romances chantées par don Sanche et un petit page, ont été particulièrement goûtés. Le rideau était à peine baissé que le public l'a fait relever pour entendre proclamer le nom des auteurs. Celui du jeune Liszt n'a point suffi: on a voulu le voir en personne, et il a été amené sur la scène au bruit des acclamations générales.

Un compositeur qui n'est pas sans quelque célébrité, M. Friedzeri, vient de mourir à Anvers, à l'âge de 85 ans. M. Friedzeri était aveugle depuis l'âge de 12 mois par l'effet de la petite-vérole. On doit à ce compositeur plusieurs opéras qui ont eu du succès, les *Souliers mordorés*, le *Billet de Mariage* et *Lucette*.

Le capitaine Spencer, de la marine anglaise, a inventé un nouveau moyen d'épargner les frais considérables que coûte un canot de sauvetage. Ce moyen consiste à rendre propre à ce service tout bateau ordinaire, en appliquant au dessous quatre boîtes en cuivre bien mince, hermétiquement fermées et entourées de planches de pin de l'épaisseur de trois quarts de pouce, et deux autres boîtes, une de chaque côté au-dessus de l'eau. Ces boîtes ont cinq pieds de longueur sur huit pouces de largeur et de hauteur. Ayant ainsi préparé un bateau qu'il avait emprunté, le capitaine s'est hasardé, il y a quelques jours, en mer dans une houle furieuse. L'embarcation s'est bientôt remplie de vagues, mais n'en a pas moins suragné, et deux essais successifs ont constaté l'utilité de cette invention, dont les navires marchands pourront tirer de grands secours.

*Opinion des lamas kalmuks sur la forme de la terre.*

Un entretien que Bergmann eut avec le plus révérend des lamas kalmuks fera juger jusqu'à un certain point de l'ignorance qui règne en Orient sur la forme de la terre; car ce lama n'était point demeuré en Russie, il avait fait de fréquents pèlerinages en Asie et un long séjour au Tibet. Sa réputation de science et de sainteté lui avait procuré un troupeau considérable. Il s'était fixé avec deux prêtres et quelques élèves dans un joli site, au bord d'un ruisseau, pour y faire, pendant l'automne, ses exercices de piété: le voyageur lui fut présenté avec beaucoup de cérémonie, et voici ce qu'il rapporte: «Ombo (c'était le nom du lama) se tenait sur un grand coussin en face de l'entrée de sa tente; près de lui étaient placées des caisses renfermant les objets sacrés. Une grande marmite occupait le milieu de la hutte, et quelques morceaux de viande crue pendaient aux pièces de bois qui formaient le toit. Le lama fut flatté de mon compliment, et s'assit pour discourir avec moi. Un prêtre qui avait fait de si longs voyages devait nécessairement trouver du plaisir à parler de pays étrangers: aussi me fit-il une foule de questions sur la partie orientale du Sampoontib, une des quatre parties du monde, suivant les Kalmuks. Je fus obligé de lui nommer plusieurs pays, et, comme il me demandait toujours quel était celui qui était après, cela me conduisit jusqu'à l'Océan; alors il me demanda si de l'autre côté de la mer, et si dans la mer même il n'y avait pas d'autres pays. Je satisfis sa curiosité en lui nommant les peuples qui habitent l'Amérique: mais il ne fut pas encore content; il voulait avoir des notions sur le royaume Champala, dont les livres kalmuks parlent beaucoup, et duquel dépend la destinée future de leur âme. Comme il me demandait toujours si plus loin il n'y avait pas d'autres pays, les questions continuelles firent que je laissai entrevoir quelque chose de la vraie forme de la terre. Mais je m'en repentis, car je donnai prise au Kalmuk qui combattit mes opinions. J'eus à peine articulé que la terre ressemblait à une boule, qu'on me répondit par des éclats de rire, et en me disant que cela était impossible, puisque les hommes du côté opposé tomberaient. J'essayai d'abord de me faire comprendre; mais je ne réussis qu'à augmenter les éclats de rire. Ayant dit que des vaisseaux avaient été à la partie opposée, et en étaient revenus, le lama voulut savoir si ces vaisseaux avaient été dans le lieu où le soleil se lève. Tout ce que je pus dire à cet égard ne servit qu'à me faire considérer comme un babillard qui était venu chez eux pour mentir. Le lama se crut même si offensé de mes discours, que pour l'apaiser je fus obligé de lui dire que chez nous on dit que la terre est ronde, mais que dans le monde on dit bien des choses absurdes, parmi lesquelles on pouvait compter cette supposition.

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 20 octobre.

La rasière de froment, récolte de 1824, prix moyen.	fl. 5 28 c.
» » récolte de 1825, prix moyen.	fl. 5 94 c.
» de seigle, récolte de 1824, prix moyen.	fl. 3 41 c.
» » récolte de 1825, prix moyen.	fl. 4 08 c.

TEMPÉRATURE DU 21 OCTOBRE.  
 A 9 h. du mat. 9 1/2 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 10 d. au-dessus.

VILLE DE LIÈGE.  
*Miliciens en congé.*

Les bourgeois et échevins, préviennent les miliciens rentrés par congé dans cette commune après les exercices, qu'ils seront passés en revue le 4 novembre prochain, à 9 heures précises du matin, dans la cour du palais de justice. Ils les requièrent, en conséquence, d'être présents à cette inspection, équipés de leur uniforme et munis des autres pièces d'habillement et d'équipement qui leur ont été laissés à leur départ du corps, sous les peines établies par les lois. Ceux qui n'ont pas encore fait le dépôt de leur cartouche à l'hôtel de ville, ils s'y présenteront à cet effet depuis 8 heures du matin jusqu'à l'hôtel de ville, le 21 octobre 1825.

L'échevin, ROUVEROY.  
 Par la régence, Le secrétaire, SOLEURE.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 20 octobre.

Naissances: 4 garçons, 2 filles.  
 Décès: 1 garçon, 1 fille, 2 hommes; savoir:  
 Nicolas Distria, âgé de 64 ans, barbier, rue des Clarisses, veuf de Magdelaine Vosger.  
 Lambert Lheureux, âgé de 18 ans et 5 mois, cultivateur, place Sainte-Catherine, célibataire.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Dimanche 23 octobre, pour N° 4 du premier mois d'abonnement, les *Voitures versées*, opéra comique en 2 actes.

On commencera à 6 heures précises par *l'Ecole des vieillards*, comédie en vers de Delavigne.

Au premier jour la première représentation de *Robin des bois*, ou *les 3 balles enchantées*, opéra féerie en 3 actes, imité de *Freischutz*, paroles de MM. Castil-Blaze et Sauvage, musique du chevalier Carl-Maria, de Weber, maître de chapelle du roi de Saxe, orné de costumes et décors nouveaux.

*La Tapisserie*, comédie; *le Bénéficiaire*, sans Tambour ni Trompette, vaudevilles nouveaux.

Mercredi 26 abonnement suspendu, par extraordinaire, grand Concert vocal et instrumental, donné au théâtre par MM. Ancot, frères, pianistes de leurs altesses royales le duc de Sussex et la duchesse de Kent.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On a l'honneur de prévenir le public que l'on trouvera au *Café de l'Amitié*, les deux billards réunis dans la grande salle qui vient d'être achevée; on ne négligera rien pour satisfaire les personnes qui voudront bien le fréquenter.

A vendre chez DUVIVIER, rue Velbruck, une superbe birouge de rencontre, de même qu'un forte piano à 5 octaves et deux pédales, par Winands, de Bruxelles.

Instruction publique.

Le jeudi 17 novembre 1825, à neuf heures précises du matin, un concours sera ouvert à Modave, dans l'une des salles du château, devant l'inspecteur du gme. district d'écoles et l'administration communale, pour le choix d'un instituteur à nommer dans cette commune. Les avantages attachés à la place, sont: 1°. Un logement pour l'instituteur, avec une salle d'école dans le même bâtiment et un petit jardin y attenant; 2. Une indemnité annuelle de 66 florins pour l'enseignement gratuit des indigents, et l'espoir d'obtenir la continuation du traitement de 200 florins sur le trésor, accordé précédemment à la commune, si l'instituteur à nommer mérite cette faveur; 3. Les rétributions des élèves. Les aspirans munis d'un brevet de capacité délivré par une commission provinciale d'instruction, devront se présenter au moins quinze jours avant le concours, à M. Toussaint, inspecteur du gme. district, à Huy, et lui remettre des certificats en due forme de bonne conduite civile, morale et religieuse, délivrés respectivement par Messieurs les bourgmestre et curé de leur domicile.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le lundi vingt-quatre octobre 1825, aux dix heures du matin, au domicile de la dame Marie Chabot, veuve J. L. Stasse, à Omal, il sera procédé à la vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, des objets mobiliers, consistant en chaises, tables, horloge, garde-robes, ustensiles de cuisine, quatre chevaux, une vache, une genisse, plusieurs truies avec leurs jeunes, ainsi qu'une partie de grains non battus et une charrette avec ses roues. Le tout argent comptant.

( ) Samedi 5 novembre 1825, à deux heures de relevée, chez le Sr. Demathieu, à Tilleur, le notaire DELVAUX vendra deux pièces de terre situées audit Tilleur.

(574) Vente volontaire.

Le sept novembre 1825, aux deux heures de relevée, les héritiers de la dame Anne-Thérèse-Josephine Dehasque, veuve de M. Jean Nahon, feront exposer aux enchères publiques, en l'étude de M<sup>e</sup> DEBEVE, notaire, rue Sœurs de Hasque, n° 281, à Liège:

1° Une maison, portant ci-devant l'enseigne de l'Espérance, située rue à la Goffe, à Liège, n° 1028, joignant vers Coronmeuse, à M. Gehotte, graveur; vers le pont des Arches, à M. Magis et derrière à M. Defourny;

2° Une rente de quinze florins 69 cents P. B., due par la ville de Liège, avec les arrérages de 1823 et suivants.

Aux clauses et conditions reprises au cahier des charges dont on peut prendre communication dans les études de M<sup>e</sup> DEBEVE, notaire, et de M<sup>e</sup> LHOEST, avoué, rue sur Meuse, n° 384, à Liège.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DES MESSAGERIES ROYALES

Rue Féronstrée, n° 742, à Liège.

A dater du 20 octobre, la diligence de SPA reprendra le service d'hiver.

Elle partira de LIÈGE les lundi et vendredi de chaque semaine, à 10 heures du matin.

De SPA pour LIÈGE les mardi et samedi, à onze heures du matin.

Celle de SPA pour STAVELOT les lundi et vendredi, à 3 heures après-dîner.

De STAVELOT pour SPA les mardi et samedi, à 8 heures du matin.

Celle de SPA à VERVIERS, les mercredi à 8 heures du matin, les samedi à 10 heures du matin, et le retour sur SPA les mêmes jours à 3 heures après-dîner.

A vendre de gré à gré, une belle ferme sise en la commune de Charneux, à un quart de lieue de Herve, contenant 713 perches 247 palmes P. B., en six pièces de prairie, fonds de première classe, et ne formant à peu près qu'un ensemble. S'adresser au notaire LEBE, à Herve, pour connaître les prix et conditions.

La commission des hospices civils de Liège, informe qu'on lui offre du houblon 1<sup>er</sup> qualité de la récolte de 1825, à un florin 12 cents la livre des P.-B. Les personnes qui voudront faire l'entreprise du houblon 1<sup>er</sup> qualité de la même récolte, à un prix inférieur, à concurrence de 1180 livres des P.-B., en 4 lots, dont 3 de 300 livres chacun et un de 280 livres, devront remettre leurs soumissions écrites sur timbre, au plus tard, lundi prochain, au secrétariat où l'on peut voir le cahier des charges. N. B. Toute fraction autre que d'un demi cents ne sera pas admise.

#### PROSPECTUS.

ALMANACH DU COMMERCE pour le royaume des Pays-Bas, contenant tout ce qu'il importe de connaître relativement au commerce et aux manufactures des principales villes du monde, par une société de négocians.

Années 1826 et 1827. Deux gros volumes in-8°, imprimés avec soin, sur beau papier, avec des caractères neufs.

Les limites d'un état, plus ou moins étendues, ne constituent pas toujours son importance : les anciennes républiques de Venise et des Provinces-Unies en ont donné la preuve ; elles ont eu longtemps sur le commerce des deux mondes une influence dont Grande-Bretagne a hérité. Le rang qu'occupe en Europe le royaume des Pays-Bas doit donc être apprécié en conséquence des avantages qu'il doit à sa position géographique, de la prospérité de son agriculture, de l'industrie nationale toujours croissante, de l'étendue de ses relations commerciales, de la bonté de ses institutions et de la sagesse de son gouvernement.

L'auteur de la *Revue de l'Europe en 1825*, interprète de tous les bons esprits qui, sourds à la voix de l'égoïsme, ne jugent que par les faits, énonce sur la maison régnante une opinion que nous nous plaisons à reproduire ici : « Elle est, dit-il, la plus amie des peuples ; il est juste d'en faire la réflexion, et utile de la faire faire. » Caractérisant Guillaume 1<sup>er</sup>, il ajoute : « Aun cun roi contemporain ne possède plus de vertus aucun n'est plus disposé à remplir les devoirs de la royauté, et nul roi, nul homme ne demande tant d'amour de la justice et plus de respect pour les lois. »

Il n'est point de monarque qui offre des garanties plus certaines aux prospérités agricoles, industrielles et commerciales. Nous ne pouvons donc publier sous de plus heureux auspices un livre qui, par son contenu, sera considéré, nous l'espérons, comme un recueil (*d'une nécessité absolue*) de tout ce qui peut intéresser les négocians et les manufacturiers de ce royaume.

Cet almanach contiendra :

Des notions générales sur le commerce et l'industrie de tous les pays en relations avec la Belgique et la Hollande.

On y trouvera les détails qu'il est important de connaître sur la législation et les lois, sur les droits de sortie et d'entrée, sur les institutions et sociétés de commerce, sur les nouvelles découvertes, sur les brevets d'invention et de perfectionnement, etc.

Tout ce qui tiendra au commerce extérieur fera l'objet de la première partie de l'Almanach : c'est là que nous indiquerons les principales maisons de commerce et de banque et les consuls des pays étrangers.

La seconde partie embrassera le commerce intérieur sous le rapport du matériel et du personnel ; les villes, les autorités, les individus et les professions seront classés dans l'ordre alphabétique, avec des renvois pour faciliter les recherches : la demeure des principaux habitans de chaque ville y sera indiquée.

L'importance et l'utilité générale d'un pareil ouvrage sont incontestables ; elles ont été appréciées par tous les négocians auxquels nous en avons soumis le projet, et c'est à leurs instances répétées que nous cédon en le publiant.

Les matériaux que nous avons rassemblés depuis la publication des premiers prospectus, nous ont mis à même de remplir le vaste cadre que nous venons de tracer, et il est apparent que nous serons obligés de faire un troisième volume, afin qu'il ne manque rien à ce travail ; mais, dans ce cas, les personnes qui auront souscrit avant le 1<sup>er</sup> novembre prochain, auront le privilège de recevoir ce troisième volume gratis. La perfection d'un tel travail s'obtiendra des renseignemens que nous sollicitons des gens instruits, jaloux comme nous de concourir à la prospérité et à la gloire nationale.

Les personnes qui auraient des observations ou des articles utiles à la rédaction de cet Almanach, sont priées de vouloir bien les faire parvenir à l'éditeur, qui se fera un plaisir de les y insérer sans rétribution lorsqu'ils concerneront les souscripteurs, et moyennant dix cents par ligne pour les personnes qui n'auraient pas souscrit.

D'après les soins donnés à la composition de cet ouvrage, il n'y en aura aucun en Europe qui puisse lui être préféré.

Pour les souscripteurs seulement, le prix des deux volumes est de 6 florins.

On souscrit pour cet almanach du commerce, à Bruxelles, chez M. RENÉ DE SAINT-NIZIER, ancien imprimeur-libraire de Paris, propriétaires-éditeurs, faubourg de Flandres, près des Quatre-Vents, et à Liège, chez P. J. COLLARDIN, imprimeur-libraire.

Il vient de rentrer dans le magasin du Sr. J. J. Dubois, négociant, rue Neuve, à Huy, n. 20, une quantité considérable de pièces de drap de toutes qualités et couleurs les plus à la mode, dont une partie ont obtenu la médaille d'or à l'exposition de Harlem; de même qu'un assortiment de thibetaines, castorines, couttings, molletons, calmoucks, etc. Le tout à prix fixe.

#### (593) A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

Premier lot. 1°. Une maison d'habitation et dépendances, dont le rez-de-chaussée est éclairé par dix fenêtres, quatre au midi, trois au couchant et trois au nord; l'étage est éclairé aussi par dix fenêtres, dont quatre aussi au midi, trois au couchant et trois au nord; une étable à coté et couvertes en paille; les encadrements des fenêtres et de la porte d'entrée sont en pierres de taille, derrière ladite maison il y a une cour grande d'environ soixante-cinq aunes carrées, avec une porte ou grillage en bois pour communiquer à la rue dite Chairue et une petite porte en fer grillée qui communique au jardin ci-après, une étable, un fenil au dessus couverte en paille, un fournil couvert en ardoises, une étable de cochons couverte en tuiles, le tout situé près de l'église dans la rue nommée Chairue, commune de Soiron.

2°. Un jardin potager, contenant environ deux perches soixante-neuf aunes, entouré de trois côtés tenant à ladite cour, ce jardin, ainsi que la maison et autres bâtimens et cour dont à l'article premier, sont occupés et exploités par Jean Nicolas-Joseph Xhardez, notaire royal, partie saisie.

Deuxième lot. 3°. Une pièce de terre en labour, contenant environ soixante-trois perches.

4°. Une prairie nommée Delaive, contenant environ cinquante-deux perches trente-une aunes, tenant à la pièce précédente.

5°. Une pièce de fonds, partie en labour et partie en gazon, contenant environ septante-six perches septante-deux aunes, tenant à la ruelle dite Thier-de-vin.

6°. Une prairie arborée d'arbres fruitiers, contenant environ trente-une perches soixante aunes, tenant à la précédente.

7°. Une prairie, contenant environ septante-cinq perches huitante-cinq aunes, tenant à la précédente.

8°. Une prairie nommée Bougnoux, arborée d'arbres fruitiers, contenant environ un bonnier treize perches quinze aunes, tenant à la précédente.

Les biens compris aux articles trois inclus huit ci-dessus, sont exploités par François Moureau, locataire, demeurant à Soiron.

Tous les immeubles qui précèdent, sont situés dans la commune de Soiron, district électoral du même nom, canton et arrondissement de Verviers, province de Liège.

La saisie en a été faite par l'huissier Jean-Laurent Massau, suivant procès-verbal en date du dix-huit juillet 1825, enregistré Verviers le lendemain, ledit huissier muni d'un pouvoir spécial par acte chirographaire en date du vingt-cinq mai dernier, enregistré à Liège, le lendemain, fol. 86, v<sup>o</sup>. case 9, au coût d'un florin un cent. Signé Lavalleye, à la requête de M. Joseph-Marie-Louis chevalier de Potesta, mayor de Walleffe St. Pierre, y demeurant; canton de Bodegnée, district électoral du même nom, arrondissement de Huy, province de Liège.

Sur Jean-Nicolas-Joseph Xhardez, notaire royal, domicilié à Soiron, district électoral du même nom, canton et arrondissement de Verviers, province de Liège.

Une copie entière dudit procès-verbal de saisie a été laissée avant l'enregistrement à M. Jean-Guillaume Monceur, échevin de ladite commune de Soiron, y demeurant, qui a visé l'original et une pareille copie a également été laissée avant l'enregistrement à M. Mathieu-Gaspar Sitter, greffier du juge de paix du canton de Verviers, demeurant audit Verviers, lequel a aussi visé l'original.

Ledit procès-verbal de saisie a été transcrit au bureau de la conservation des hypothèques à Liège, le huit septembre mil huit cent vingt-cinq, vol. 28 n<sup>o</sup> 36, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le 27 juillet 1825, enregistré le dix août suivant, qui ordonne la radiation de celle transcrite au même bureau des hypothèques de Liège, le 28 mai 1825, vol 28, n<sup>o</sup> 25.

Pareille transcription a été faite au greffe du tribunal civil de première instance séant à Liège, le douze dudit mois de septembre.

La première publication du cahier des charges pour parvenir à la vente desdits immeubles aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le lundi vingt-huit novembre mil huit cent vingt-cinq, à dix heures du matin.

M<sup>o</sup> François COLLIN, avoué près ledit tribunal, domicilié à Liège, rue Grande-Tour, n<sup>o</sup> 86, y patenté par la régence pour l'an 1825, le six mai même année, tarif A. n<sup>o</sup> 3035 est chargé d'occuper et occupera pour le poursuivant et saisissant sur ladite saisie.

Fr. COLLIN, avoué patenté comme dessus.

Je soussigné greffier du tribunal de première instance séant à Liège, certifie que conformément à l'article six cent quatre-vingt-deux du code de procédure civile, pareil extrait a été ce jourd'hui inséré au tableau à ce destiné.

Fait à Liège, le treize septembre mil huit cent vingt-cinq.

Signé, RENARDY, commis-greffier.

Enregistré à Liège, le 14 septembre 1825, fol. 133, case 6. Recu un florin un cent subvention comprise.

Signé, C. DE HARLE.

Conforme, Fr. COLLIN, avoué patenté comme dessus.